

## Qualité des eaux de baignade à la base de Loisirs de l'Île Charlemagne : seuil d'information dépassé

Le contrôle réglementaire, effectué le 21 juillet par [l'Agence Régionale de Santé \(ARS\) du Centre-Val de Loire](#), sur le plan d'eau de l'Île Charlemagne a révélé la présence de cyanobactéries. Leur concentration atteint 21 713 cellules toxigènes par ml en zone 1 et 26 033 cellules toxigènes par ml en zone 2. Pour mémoire, le seuil d'interdiction de la baignade est fixé à 100 000 cellules/ml. En conséquence, la baignade et les activités nautiques restent autorisées en veillant à :

- Éviter d'ingérer de l'eau
- Prendre une douche après la baignade ou l'activité nautique
- Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques après utilisation
- Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles de santé (irritations, maux de ventre, nausées)

La consommation des produits de la pêche reste autorisée. De nouvelles analyses auront lieu chaque semaine pendant toute la durée de la saison estivale.

### Que sont les cyanobactéries ?

Phénomènes naturels, les cyanobactéries sont des êtres vivants microscopiques.

Longtemps assimilées à des algues, on les appelait autrefois algues bleues ou cyanophycées. Ce sont en réalité des organismes présentant les caractéristiques des bactéries (cellule sans noyau) mais qui sont capables de photosynthèse. Il en existe un très grand nombre d'espèces. Elles peuvent être à l'origine d'intoxications. Ce phénomène n'est pas alarmant mais il peut présenter un risque sanitaire notamment vis-à-vis des baigneurs.

### La surveillance sanitaire

Le contrôle régulier réglementaire, effectué par l'ARS du Centre durant la saison estivale, comporte des analyses microbiologiques de l'eau, un suivi des cyanobactéries et des relevés de paramètres physico - chimiques.

---

**CONTACT PRESSE**

Paul Davy - paul.davy@orleans-metropole.fr

**06.80.80.04.83**



@presseorleans